

## AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR LES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS AUTRES QUE CEUX DE L'ÉQUIPE NATIONALE

### DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Une activité ou événement approuvé par GymCan s'entend d'une activité ou d'un événement pour lequel GymCan a reçu une invitation d'une fédération nationale étrangère. Un organisme provincial ou territorial (OPT) ou un club canadien ne communique jamais directement avec une fédération nationale (FN) étrangère afin d'obtenir une invitation officielle. Le comité organisateur étranger doit faire la demande d'invitation officielle par l'entremise de sa FN. Celle-ci transmet ensuite l'invitation officielle à GymCan. Si un OPT ou un club canadien reçoit une invitation officielle directement d'un club étranger, l'invitation de la FN doit être incluse à la présente demande.

L'approbation de GymCan ne signifie pas que le participant représente le CANADA ou GYM CAN lors de l'activité ou l'événement approuvé.

#### MARCHE À SUIVRE – CLUBS

1. Un formulaire d'autorisation doit être soumis pour **TOUTE ACTIVITÉ** qui a lieu à l'extérieur du Canada.
  - a) « Activité » s'entend notamment, mais non exclusivement, d'une compétition, d'un camp d'entraînement, d'une clinique, d'un cours, etc.
  - b) Un (1) formulaire par activité doit être reçus.
2. Une demande d'autorisation doit être reçue pour chaque activité/événement et pour chaque club.
3. Pour faire l'objet d'une demande d'autorisation, l'activité ou l'événement doit respecter les exigences minimales suivantes :
  - a) L'activité est approuvée par Gymnastique Canada.
  - b) Tous les participants sont membres en règle de leur OPT, de GymCan et de la FIG.
  - c) Si l'événement est sanctionné par la FIG et exige que les athlètes doivent avoir une licence de la FIG, les athlètes doivent avoir confirmation d'une licence active de la FIG pour la durée de l'événement, ou avoir soumis une application ou renouvellement à leur gestionnaire de programme un minimum 60 jours avant l'événement.
  - d) Tous les entraîneurs doivent avoir soumis une vérification du casier judiciaire attesté par le club ou de l'organisme provincial/territorial.
  - e) Le club des athlètes qui participent à l'événement/activité doit avoir des politiques de conduite professionnelle en place pour les entraîneurs et/ou les personnes qui voyagent avec des athlètes, et sont en conformité avec la Règle de deux de l'Association canadienne des entraîneurs.
  - f) Les entraîneurs ont atteint l'âge de la majorité (minimum 18 ans) et détiennent la certification PNCE de niveau 2 ou Comp 2 pour ceux qui accompagnent des athlètes de niveau provincial ou PNCE niveau 3 ou Comp 3 pour ceux qui accompagnent des athlètes de niveau national.
  - g) Les juges ont atteint l'âge de la majorité (minimum 18 ans) et indiquent leur niveau dans l'application.
  - h) Dans l'éventualité que la Directive/l'invitation stipule qu'un club doit fournir un juge, il est de la responsabilité du club de s'assurer que cette exigence est remplie. Les options suivantes existent :
    - i. Le club s'assure de la participation d'un juge canadien en l'inscrivant et soit en couvrant tous les frais de participation du juge ou bien en collaborant avec d'autres clubs canadiens participants au même événement afin de couvrir les frais du juge.

- ii. Le club est entièrement responsable de payer les frais de pénalité encourus si aucun juge n'est inscrit selon ce qui est stipulé dans la Directive/l'invitation.
  - iii. Le club peut collaborer avec le comité organisateur et/ou d'autres clubs canadiens participants afin de partager les frais de pénalité associés à ne pas fournir un juge.
  - iv. Dans l'éventualité que GymCan envoie une délégation de l'équipe nationale au même événement, le club peut faire demande à GymCan afin que le juge assigné par GymCan soit aussi assigné à juger la portion du club en payant une portion des frais du juge.
4. Dans le cas d'une activité ou d'un événement tenu aux États-Unis, ce dernier doit apparaître sur la liste des activités et événements approuvés par l'USAG qui se trouve sur le **site Web de l'USAG**.
  5. Dans le cas d'une activité ou d'un événement tenu dans un autre pays, GymCan doit avoir reçu une invitation officielle de la fédération nationale hôte pour que la demande soit traitée.
  6. Le formulaire doit être **dactylographié**.
  7. Si la demande inclut plus de 10 participants, vous devrez joindre une liste des participants additionnelle au formulaire d'autorisation.
  8. Le formulaire d'autorisation doit être approuvé et signé par votre OPT.

**Vous devez joindre au présent formulaire :**

- a) Une liste des participants supplémentaires (s'il y a plus de 10 participants);
- b) Votre paiement – voir l'annexe A;
- c) Pour la gymnastique trampoline - une copie des résultats officiels de l'événement au cours duquel l'athlète a obtenu la note requise pour être admissible à participer à un événement international.

Un formulaire incomplet ne sera pas traité avant la réception de tous les renseignements et du paiement. Il est de la responsabilité de l'applicant de s'assurer que l'application est complète.

**Un frais d'autorisation de 50 \$ s'applique à toute demande d'autorisation.** Seuls les paiements par carte de crédit sont acceptés. Veuillez remplir le formulaire de paiement dans l'annexe A. GymCan doit recevoir les formulaires remplis et signés un **minimum de 60 jours** avant le premier jour de l'événement/activité. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas nécessairement acceptées. Des frais supplémentaires de 50\$ s'appliquent.

Les formulaires signés doivent être envoyés par courriel au bureau de GymCan à [info@gymcan.org](mailto:info@gymcan.org).

**Un club ou un groupe qui participe à une activité internationale sans avoir obtenu l'approbation de GymCan recevra un avertissement écrit de Gymnastique Canada à la première infraction. Par la suite, le club se verra imposer une amende de 500 \$ pour chaque activité non conforme subséquente et risque d'être nommé comme membre n'étant pas en règle avec GymCan.**

**MARCHE À SUIVRE – OPT**

1. Si un OPT demande une autorisation de déplacement pour une équipe provinciale ou territoriale, les documents décrits dans la section Club ci-dessus doivent également être soumis à GymCan. Aucune signature n'est requise au niveau du club.
2. Avant d'approuver et de signer un formulaire reçu d'un club, l'OPT doit s'assurer que :
  - a) Tous les participants inscrits sont des membres en règle;
  - b) Tous les participants respectent les exigences minimales de GymCan décrites dans la section Marche à suivre - Clubs
3. GymCan **DOIT AVOIR REÇU** la demande dûment remplie et le paiement au moins **60 jours avant le premier jour de l'événement**. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas nécessairement acceptées. Des frais supplémentaires de 50\$ s'appliquent.
4. Le formulaire signé et le paiement doivent être **envoyés par courriel** à [info@gymcan.org](mailto:info@gymcan.org).

## AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR LES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS AUTRES QUE CEUX DE L'ÉQUIPE NATIONALE

PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT ET/OU ACTIVITÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

### 1. Discipline

Gymnastique aérobique

Gymnastique rythmique

Gymnastique acrobatique

Gymnastique trampoline

Gymnastique pour tous

Gymnastique artistique féminine

Gymnastique artistique masculine

### 2. Renseignements généraux sur le demandeur

|                          |  |                    |             |
|--------------------------|--|--------------------|-------------|
| Nom du club/ Affiliation |  | Personne ressource |             |
| Adresse                  |  |                    |             |
| Ville                    |  | Province           | Code postal |
| Téléphone                |  | Courriel           |             |

### 3. Renseignements sur l'activité ou l'événement

|                                    |                                    |                      |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Nom                                |                                    |                      |
| Ville                              | Pays                               | Date                 |
| Fédération hôte                    |                                    | Dates de l'événement |
| Date de départ prévue (jj/mm/aaaa) | Date de retour prévue (jj/mm/aaaa) |                      |



**Renseignements sur les participants \*\***

Tous les participants doivent être membres en règle de leur OPT, de GymCan et de la FIG

| Nom | Date de naissance<br>(jj/mm/aaaa) | Rôle*<br>(A/E/J/G) | Niveau<br>d'athlète au<br>Canada | n° PNCE ***<br>ou Niveau par<br>discipline<br>si applicable | Complété<br>Respect et<br>sport<br>Oui/Non<br>**** | Complété<br>verification du<br>casier judiciaire<br>Oui/Non<br>**** | GT seulement - Côtchez la<br>discipline |     |     |
|-----|-----------------------------------|--------------------|----------------------------------|---|--|---|---|-----|-----|
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   | TRA/<br>SYN                             | TUM | DMT |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |
|     |                                   |                    |                                  |   |  |   |   |     |     |

\*A = Athlète      \*E = Entraîneur      J = Juge      G = Gérant

\*\*Un athlète d'âge mineur ne peut recevoir autorisation de déplacement sans être accompagné d'un adulte. Un athlète ne peut recevoir autorisation de déplacement à l'étranger sans être accompagné d'un entraîneur. Au moins un (1) entraîneur doit figurer sur ce formulaire si un athlète y apparaît. Si l'athlète est supervisé par un entraîneur d'un autre club, une lettre d'attestation signée par les deux clubs doit être jointe à la présente demande.

\*\*\*Les entraîneurs doivent avoir l'âge de majorité (au moins 18 ans) et doivent avoir une certification minimale de PNCE de niveau 2 ou Comp 2 pour le niveau provincial, et niveau 3 ou Comp 3 pour les athlètes du niveau national.

\*\*\*Les entraîneurs, juges et gestionnaires doivent avoir complété la formation du *Respect et Sport* et doivent avoir complété la vérification du casier.



## ATTESTATION

Chaque club est responsable de s'assurer de connaître les règles et règlements applicables à chaque événement/activité auquel il participe et de fournir la documentation nécessaire au comité organisateur.

En signant ce formulaire, le club atteste que tous les entraîneurs, juges et gestionnaires nommés sur ce formulaire ont complété la formation du Respect et Sport et leur vérification du casier judiciaire.

Le club atteste avoir mis en place des politiques spécifiques relatives à la conduite des entraîneurs, des gestionnaires et/ou des parents qui accompagnent les athlètes en voyageant lors d'événements/d'activités.

Lorsque GymCan accorde une autorisation de déplacement et de participation à une activité ou un événement à l'extérieur du Canada, cette autorisation ne comprend pas la protection d'assurance responsabilité et accident de sport de GymCan. Les clubs et les participants doivent s'assurer d'être couverts par l'assurance de leur fédération provinciale. La responsabilité à l'échelon provincial s'applique en cas d'incident ou d'accident. La protection d'assurance responsabilité s'applique à l'extérieur du Canada, mais pas l'assurance accident.

Les personnes qui voyagent à l'extérieur du Canada doivent se procurer une assurance voyage si celle-ci n'est pas fournie par la fédération provinciale.

En produisant la présente demande, le club et tous les participants conviennent de respecter les règlements de la FIG et de Gymnastique Canada.

**Signature :** \_\_\_\_\_  
**Autorité de signature du club**

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Nom en lettres moulées :** \_\_\_\_\_  
**Président ou chef de la direction de l'OPT**

### Section réservée à GymCan

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Date de réception                         | État de la demande             |
| Notes                                     |                                |
| Approuvé par le gestionnaire du programme | Date                           |
| Paiement reçu : OUI / NON                 | Pénalité de retard : OUI / NON |



---

## ANNEXE A – FORMULAIRE DE PAIEMENT

Veillez remplir le formulaire de paiement par carte de crédit ci-dessous.

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| <b>Méthode de paiement</b>       | Visa / Mastercard |
| <b>Nom sur la carte</b>          |                   |
| <b>Numéro de carte de crédit</b> |                   |
| <b>Date d'expiration</b>         |                   |
| <b>CCV</b>                       |                   |

Une preuve de paiement vous sera envoyée par courriel. Veillez indiquer votre adresse électronique :

\_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_, titulaire de la carte de crédit indiquée ci-dessus, autorise Gymnastique Canada à porter la somme de 50 \$ à mon compte en paiement de la demande d'autorisation ci-jointe.

- \$50
- \$100 if received less than 60 days before the event

